

## Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal Du 28 mai 2018

### Ordre du jour :

- Compte rendu du dernier conseil municipal
- Règlement pour la piscine
- Tarifs emplacements, locations du camping, snack (modification et complément)
- Commission communale des Impôts directs
- Devis pour un défibrillateur
- Point sur le règlement du cimetière
- Cycle piscine 2018- versement d'une subvention
- Questions diverses

*L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de St Michel De Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, maire.*

*Date de convocation : 22/05/2018*

*Membres en exercice : 10; Présents : 08 ; Nombre de votants : 08; Pour : 08; Contre : 0 ; Abstentions : 0*

*Etaient présents : Mme DE PALMA Joëlle, Mme Hélène FARHAT, M. Jean-Daniel BALAYN, M. BRUN Gérard, M. BRUN Gilles, M. Rémi CAUSSE, M. LEBRE Gilles, M. SAUDUBRAY Vincent.*

*Procurations :*

*Secrétaire de séance : Jean-Daniel BALAYN*

### **1 - COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité

### **2- RAJOUT DE DEUX POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Mr le maire demande que soit rajoutés deux points à l'ordre du jour, en raison de l'urgence de ces deux points. Il s'agit de la convention avec le SDEA pour la mission d'assistance technique aux collectivités dans le domaine de la voirie et la convention avec la Préfecture pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité  
Le conseil municipal accepte le rajout de ces deux points.

### **3 - REGLEMENT DE LA PISCINE**

Mr le maire rappelle qu'il convient de délibérer sur le règlement intérieur de la piscine, il donne lecture du projet et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le règlement intérieur de la piscine.

### **4 - Tarifs emplacements, locations du camping, snack (modification et complément)**

Mr le maire rappelle qu'en date du 27 mars une délibération fixant les tarifs du camping a été prise. Il convient d'y apporter des modifications et de la compléter.

- Concernant les tarifs « groupes » pleine saison et basse saison : nous consulter
- Concernant les tarifs « chalet pour 5 personnes » basse saison 280 euros la semaine

- Grande tente 5 personnes : pleine saison : 250 euros la semaine et 40 euros la nuitée  
Basse saison : 160 euros la semaine et 25 euros la nuitée
- Concernant les tarifs des consommations, quelques modifications de produits vendus.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ces modifications et compléments nécessaires au bon fonctionnement du camping.

#### **5 - COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :**

Le maire rappelle que suite aux élections, il convient de constituer une nouvelle Commission communale des impôts directs.

Le conseil municipal dresse la liste suivante :

#### **Commissaires titulaires :**

Le maire : M LEBRE Giles

Commissaires :

M. BALAYN Jean-Daniel (conseiller municipal)

M. CHAPUS Christian

M. BRUN Bernadette

Mme DE PALMA Joëlle (conseillère municipale)

M. ROURIN Mickaël

Mme AUFRAND Nathalie (conseillère municipale)

M. PALIX Max

M. DEJOURS Alain

M. RICHARD Pierre

M. LECAMPION Marc

Mme LOUIS Annie (hors commune)

M. MARIE DIT MOISSON Thiphaigne

#### **Commissaires suppléants :**

Mme DEJOURS Françoise

M. DELILLE Gérard

Mme FAHRAT Hélène (conseillère municipale)

Mme LEOPOLD Elisabeth

M. CAUSSE Rémi (conseiller municipal)

M. AGERON Gilbert

M. BRUN Gilles (conseiller municipal)

M. BRUN Gérard ((conseiller municipal)

M. MOUNIER Raymond

Mme MOINS Anne-Laurence

M. BOUSSIT Christophe (hors commune)

M. PALOT Nicolas

#### **6 - DEVIS POUR LE DEFIBRILLATEUR :**

Monsieur le maire rappelle aux membres présents que le défibrillateur a été volé. Il convient donc de le remplacer. Le devis est validé pour 1392 euros HT .

#### **7- POINT SUR LE REGLEMENT DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il sera nécessaire de réfléchir sur le règlement du cimetière et notamment sur l'achat ou pas de concession pour une urne. Eventuellement prévoir des concessions réservées aux urnes et uniquement aux urnes.

#### **8- CYCLE PISCINE POUR L'ANNEE 2017-2018**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de l'école pour financer le cycle piscine 2017-2018. Le coût de la location du bassin est de 100 euros par séance, soit pour un cycle de 6 séances, 600 euros. La coopérative scolaire prend en charge le transport.

### **9- CONVENTION AVEC LE SDEA POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX COLLECTIVITES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE**

Le maire rappelle l'arrêt depuis 2015 de la mission ATESAT assurée par l'Etat au profit des communes qui en faisaient la demande. Une offre de même type est proposée dès 2015 par le Département de l'Ardèche.

Il informe l'assemblée d'une offre d'Assistance Technique aux Collectivités en matière de voirie communale que le département assure à compter de 2017 via le SDEA.

Il convient de signer une convention. Le montant est forfaitaire et annuel, (945 euros HT)

Approuvé à l'unanimité

### **10- CHOIX DU DISPOSITIF DE TELETRANSMISSION POUR ACTES ET ACTES BUDGETS**

Suite aux élections, il convient de signer une nouvelle convention avec la Préfecture afin de pouvoir dématérialiser les actes soumis au contrôle de légalité.

Approuvé à l'unanimité

### **11- QUESTIONS DIVERSES**

- Dossier Mr ROURIN : à acheter des panneaux avec interdiction à tous véhicules à moteur sauf riverains et services publics
- Matériel pour la piscine : il sera acheté du petit matériel pour la piscine : perche, matériel de sécurité, planches, brassards
- Demande d'une famille : aux Peyrets, voir pour panneau « arrêt de car », vérifier qu'un arrêt de car soit bien répertorié
- Etude de la Région pour le camping : présence au camping du bureau d'étude du 25 au 28 juin et synthèse lors d'une réunion le 28-06 au soir
- DDT : rencontre avec la DDT ce jour, les ralentisseurs ne seront faits qu'en 2019 car la route doit être refaite. La DDT va proposer un projet pour l'aménagement du centre du village
- Parking et aménagement entrée du cimetière : devis demandés et dossier subvention à déposer
- CU BOIS Stéphanie : Mme BOIS n'accepte pas la réponse à son CU, souhaite que la commune change sa position en ce qui concerne les extensions du réseau électrique
- Prochain conseil municipal : lundi 02 juillet 2018 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.